

**cndp** Commission nationale  
du **débat public**

## BILAN DE LA GARANTE

Projet de programme de  
rééquilibrage du lit de la Loire  
en amont de Nantes  
Concertation préalable

30 MARS – 29 AVRIL 2018

Emmanuelle Albert  
avec l'appui d'Alain Radureau  
Désignés par la Commission nationale  
du débat public



# Bilan de la garante

## Projet de programme de rééquilibrage du lit de la Loire en amont de Nantes

30 MARS – 29 AVRIL 2018

### SOMMAIRE

FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET .....	3
LES CHIFFRES CLÉS DE LA CONCERTATION .....	5
CONTEXTE DU PROJET .....	7
Un projet qui s'inscrit dans un cadre plus large, dont la gouvernance est complexe et ayant bénéficié d'une « concertation acteurs » préalable .....	7
.....	.....
Une situation résultant de différents facteurs .....	7
.....	.....
Objectifs et caractéristiques du projet .....	8
.....	.....
DISPOSITIFS DE GARANTIE DE LA CONCERTATION.....	10
Entre le maître d'ouvrage et les garants .....	10
Entre les garants et les participants à la concertation .....	12
ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION.....	13
Les moyens pour s'informer .....	13
Les moyens pour s'exprimer.....	15
RÉSULTATS DE LA CONCERTATION .....	17
Un projet complexe dont les objectifs et l'opportunité font globalement consensus .....	17
L'expression d'une forme de scepticisme et de certains questionnements et inquiétudes .....	18
L'expression de nombreuses demandes et propositions.....	20
Une tendance vers le choix de la variante C pour l'ouvrage de Bellevue .....	22
AVIS DE LA GARANTE SUR LE DÉROULÉ DE LA CONCERTATION .....	23
RECOMMANDATION(S) AU MAÎTRE D'OUVRAGE SUR LES MODALITÉS D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION DU PUBLIC À METTRE EN OEUVRE JUSQU'À L'ENQUÊTE PUBLIQUE .....	25
LISTE DES ANNEXES.....	27

## Liste des sigles employés

- AELB : Agence de l'Eau Loire Bretagne
- CEN : Conservatoire des Espaces Naturels des Pays-de-la-Loire
- CLA : Contrat pour la Loire et ses Annexes
- CNDP : Commission Nationale du Débat Public
- GIP : Groupement d'intérêt Public Loire Estuaire
- VNF : Voies Navigables de France

## Sources

Toutes les illustrations utilisées dans ce bilan sont extraites du dossier de la concertation édité par Voies Navigables de France.

## FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET

- **MAITRE D'OUVRAGE :**

Voies Navigables de France (VNF)

- **CONTEXTE :**

Le lit de la Loire entre Nantes et Les-Ponts-de-Cé s'est fortement incisé jusqu'à la fin du XX<sup>ème</sup> siècle. Une tendance à la stabilisation du lit est observée depuis une quinzaine d'années. Si rien n'était fait, la dégradation des conditions environnementales et la perturbation des usages constatées se poursuivraient (voir pages 7 et 8).

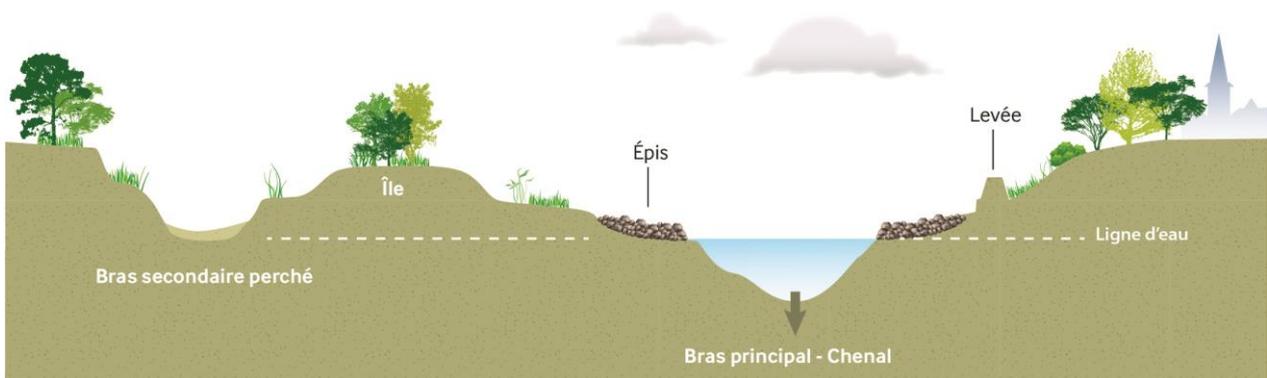


Schéma de la situation actuelle du lit de la Loire (Source : VNF)

- **CARTE DU PROJET, PLAN DE SITUATION :**



Localisation du périmètre de la concertation et des trois secteurs d'intervention projetés (Source : VNF)

- **OBJECTIFS :**

- Un rééquilibrage latéral de la Loire pour redonner au fleuve son espace de liberté et reconnecter les annexes
- Un rééquilibrage longitudinal de la Loire pour réduire la pente du fleuve (voir page 8)

- **CARACTÉRISTIQUES :**

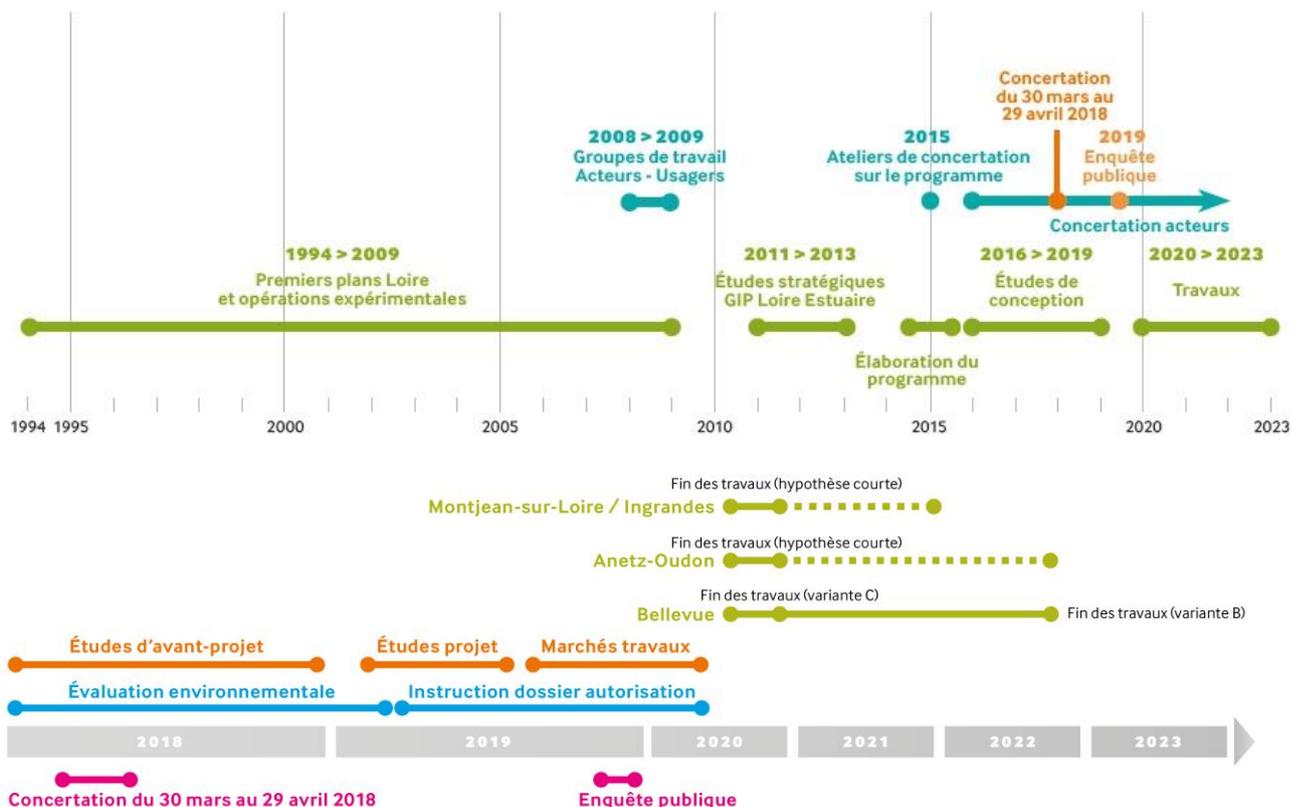
- Une réflexion engagée depuis plus de 20 ans et qui s'inscrit dans une temporalité longue
- Un projet de programme intégré dans le Contrat pour la Loire et ses Annexes (CLA)
- Un programme expérimental complexe en termes techniques et de gouvernance (voir annexe 1)
- 3 secteurs d'intervention proposés avec 2 types d'intervention différents : l'aménagement d'un ouvrage d'une part et le remodelage d'épis d'autre part (voir carte page 3)

- **COÛT :**

42 millions d'euros (études et travaux) : 45% Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB), 30% Région des Pays-de-la-Loire, 20% Union Européenne (FEDER Loire) et 5% VNF

NB : Deux variantes sont proposées pour le projet d'ouvrage envisagé à Bellevue. Les budgets prévisionnels de ces deux variantes sont différents : 22 à 24 millions d'euros pour la variante B, 13,5 à 15,5 millions d'euros pour la variante C. Le coût indiqué prend en considération la fourchette haute de la variante B.

- **CALENDRIER :**



Historique du programme et zoom sur le calendrier prévisionnel de la mise en œuvre du projet soumis à la concertation (ce projet correspond à la phase 1 du programme) - (Source : VNF)

Bilan de la concertation préalable du projet de programme de rééquilibrage du lit de la Loire en amont de Nantes (30/03/18 au 29/04/18)  
 Commission nationale du débat public - 244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - France  
 T. +33 (0)1 44 49 85 50 - garant@debatpublic.fr - www.debatpublic.fr

## CHIFFRES CLÉS DE LA CONCERTATION

- **QUELQUES DATES CLÉS :**

- Décision d'organiser une concertation : 19/05/17

La décision de saisir la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) dans le cadre de l'organisation de la concertation préalable de ce projet a été prise par le Comité de pilotage du Contrat pour la Loire et ses Annexes (CLA) le 19/05/17. Le Directeur général de VNF a écrit à la CNDP pour solliciter la désignation d'un garant en application de l'article L-121-16-1 du Code de l'environnement le 04/12/17.

- Désignation des garants : 10/01/18

La CNDP réunie en séance le 10/01/18 a décidé de l'organisation d'une concertation préalable sous l'égide d'une garante désignant Emmanuelle Albert, avec l'appui d'Alain Radureau (décision n° 2018/2).

- Communication du dispositif de la concertation et diffusion du dossier de la concertation : à partir du 14/03/18
- Dates de la concertation : du 30/03/18 au 29/04/18
- Publication du bilan de la garante : 29/05/18

- **PERIMÈTRE DE LA CONCERTATION :**

- 32 communes (concernant 7 intercommunalités) situées au bord de la Loire entre Nantes et les Ponts-de-Cé
- 1 région (Pays-de-la-Loire) et 2 départements (Loire-Atlantique et Maine-et-Loire) concernés

- **DOCUMENTS DE LA CONCERTATION :**

- Environ 1000 exemplaires du dossier de concertation distribués
- Environ 6500 dépliant synthétiques distribués
- 240 affiches mises à disposition
- 4 jeux des 4 panneaux d'exposition

- **RELAIS D'INFORMATION :**

- 25 sites Internet relayant l'information de la concertation : maître d'ouvrage et ses partenaires, collectivités, associations, fédérations de pêche, autres acteurs... (voir liste page 14)
- Réseaux sociaux : via le compte Facebook de Voies Navigables de France et le compte twitter de la Région des Pays-de-la-Loire
- 1 communiqué de presse le 19/03/18, 1 point presse le 27/03/18, 12 articles de presse parus pendant la concertation puis 4 au début du mois de mai, dans la presse notamment locale et régionale (8 dans Ouest France, 2 dans Presse Océan, 2 dans Le Courrier de l'Ouest, 1 dans L'Echo d'Ancenis et du

Vignoble) mais aussi nationale et professionnelle (Actu-Environnement, Le journal de l'Environnement, Environnement et Technique)

- Articles concernant le projet dans les lettres d'informations relayées par certaines associations : Comité pour la Loire de Demain et Sauvegarde de la Loire Angevine notamment
- 2 réunions spécifiques pour certains types d'acteurs : une à destination de tous les élus du périmètre de la concertation et une à destination des « acteurs locaux » investis et/ou concernés par le projet (voir page 7). Ces deux réunions ont eu lieu juste avant le début de la concertation. Elles ont également servi à activer des relais pour informer le grand public de la concertation et l'inviter à participer.

#### ● **ÉVÉNEMENTS PUBLICS :**

- 2 réunions publiques d'information en soirée aux deux extrémités géographiques du projet, aux Ponts-de-Cé et à Nantes, pour toucher aussi les acteurs intéressés en amont et en aval
- 4 réunions publiques « présentation/débat/atelier » en soirée : une pour chacun des 3 secteurs d'intervention ; le projet d'ouvrage dans le secteur de Bellevue étant particulièrement complexe, ce secteur a fait l'objet de deux temps d'échanges (une réunion présentation/débat et un atelier)
- 1 réunion publique de clôture

#### ● **PARTICIPANTS :**

- 2623 connexions au site Internet [www.contrat-loire-annexes.fr](http://www.contrat-loire-annexes.fr) entre le 01/03/18 et le 23/05/18
- 15 participants à la réunion spécifique « élus » (8 prises de parole) et 45 participants à la réunion spécifique « acteurs locaux » (15 prises de parole)
- 407 participants aux réunions publiques (7 réunions et ateliers confondus)
- 81 prises de parole lors des réunions publiques en plénière (sans compter toutes les questions posées autour des tables et du travail sur cartes lors des 3 ateliers)
- 59 contributions écrites (formulaires envoyés via le site Internet, courriels, courriers postaux, « coupons T »)

NB : Les chiffres des nombres de participants aux réunions n'incluent pas l'ensemble des représentants des partenaires du projet présents.

## CONTEXTE DU PROJET

### **Un projet qui s'inscrit dans un cadre plus large, dont la gouvernance est complexe et ayant bénéficié d'une « concertation acteurs » préalable**

Le projet de programme de rééquilibrage du lit de la Loire en amont de Nantes qui est soumis à concertation est intégré dans un contrat plus large, le CLA animés par le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Loire Estuaire et le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) des Pays-de-la-Loire (NB : Le CLA comprend par ailleurs des interventions sur les annexes fluviales entre Montsoreau et Nantes). Il s'inscrit dans un contexte encore plus large, celui du bassin versant de la Loire et se construit en lien avec l'aval et l'amont du périmètre du projet.

Une réflexion est engagée depuis plus de 20 ans et s'inscrit dans une temporalité longue (voir calendrier page 4) : les « plans Loire grandeur nature » se succèdent depuis 1994 (le quatrième a été signé en 2015), un groupe de travail a été constitué dès 2008 pour élaborer une stratégie en concertation avec des acteurs et usagers, des expérimentations ont déjà eu lieu (à Chalonnes-sur-Loire par exemple), une deuxième phase du programme est d'ores et déjà envisagée...

Par ailleurs, la gouvernance du projet est complexe, de nombreux acteurs et diverses instances y étant associés (voir annexe 1). Depuis 2015, VNF et ses partenaires concertent régulièrement les « acteurs locaux » concernés par la mise en œuvre opérationnelle de la première phase du programme de rééquilibrage du lit de la Loire (celle soumise à la concertation du grand public du 30/03/18 au 29/04/18) : usagers, collectivités, acteurs économiques et agricoles (navigation, tourisme, port, pêche, maraîchage...), les associations (de riverains, environnementales, de navigateurs, de pêcheurs...), gestionnaires d'ouvrages, partenaires institutionnels, services de l'État etc... Ils ont notamment été invités à participer à des ateliers de concertation organisés en mai 2015, à deux réunions organisées en novembre 2016 et juillet 2017 pour échanger sur l'avancement des études de conception et à une réunion spécifique organisée sur le sujet du risque inondation avec les riverains du secteur Bellevue en juin 2017 (NB : Les présentations et les comptes-rendus de ces réunions sont disponibles en téléchargement sur le site internet [www.contrat-loire-annexes.fr](http://www.contrat-loire-annexes.fr)).

Dès lors, c'est la première fois que ce projet est soumis à l'avis du grand public.

### **Une situation résultant de différents facteurs**

Bien que la Loire soit souvent considérée comme le dernier fleuve sauvage français, ce fleuve a été très largement aménagé et transformé par l'homme. Les aménagements ont été particulièrement nombreux à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle et tout au long du XX<sup>ème</sup> siècle.

Sur le secteur du projet, entre Nantes et Les-Ponts-de-Cé (à proximité d'Angers), deux types d'intervention ont contribué à transformer la dynamique du fleuve :

- des travaux destinés à améliorer la navigabilité (mise en place de très nombreux épis et chevrettes visant à concentrer l'écoulement de l'eau dans un chenal unique, arasement de plusieurs seuils naturels, mais aussi approfondissement du bassin à Marée entre Oudon et Nantes, etc.) ;
- des extractions massives de sable destiné à la construction et à l'amendement des sols acides ; ces prélèvements ont atteint 5 millions de tonnes par an au cours des années 1970.

La combinaison du déficit sédimentaire -induit par les prélèvements mais aussi par l'immobilisation des sédiments entre les épis- et de la chenalisation, a conduit au développement d'un mécanisme d'incision qui entraîne un abaissement du fond du lit particulièrement marqué entre Les-Ponts-de-Cé et Nantes puisqu'il atteint 4 mètres à Nantes et évidemment un abaissement corollaire du fil d'eau en étiage.

Ce phénomène semble s'être stabilisé depuis que les prélèvements de sable ont cessé à la fin du XX<sup>ème</sup> siècle.

Les conséquences écologiques de cette transformation du lit de la Loire sont très importantes avec en particulier une perte de fonctionnalité des bras secondaires de la Loire et importante réduction de l'immersion des nombreuses « annexes » de la Loire qui contribuent fortement à la richesse écologique du fleuve et sont aussi un élément déterminant de la qualité de l'eau et de la diversité des paysages emblématiques de la Loire.

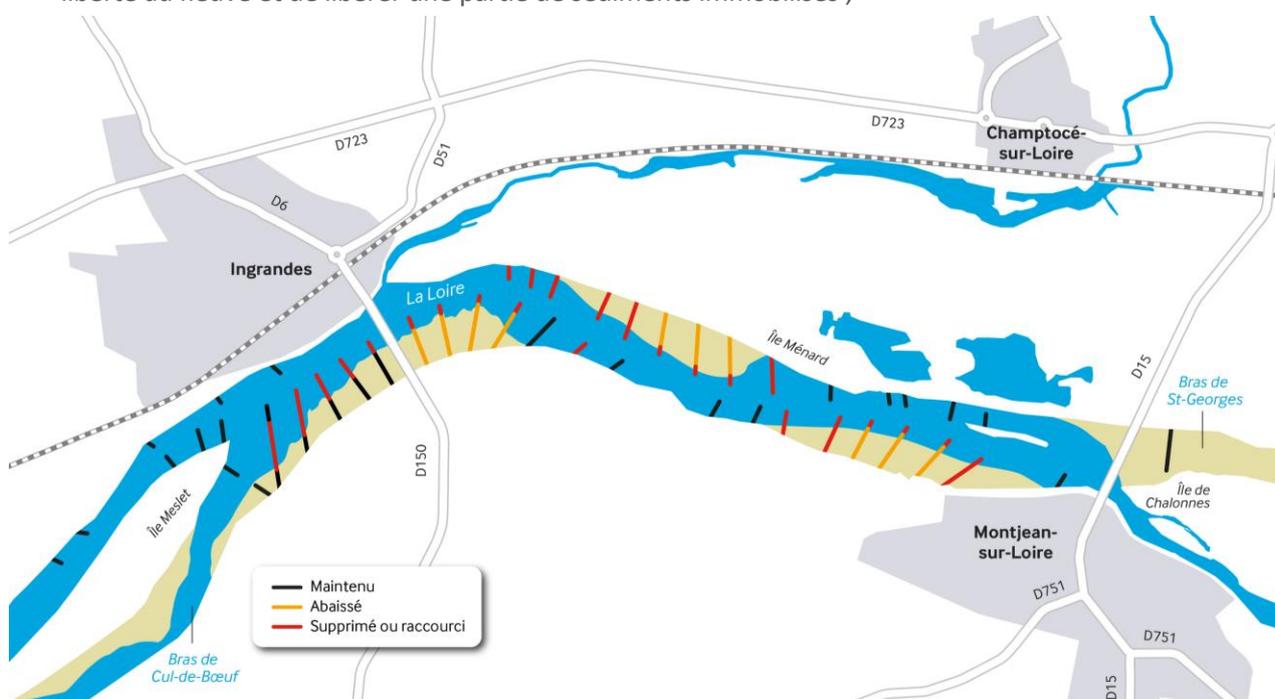
## Objectifs et caractéristiques du projet

Pour tenter d'inverser cette évolution, au terme d'un très long processus de réflexion, d'échanges avec les « acteurs locaux » et en s'appuyant sur un important travail de modélisation hydraulique et sédimentaire, VNF propose un programme de restauration morphologique du fleuve sur le secteur situé entre Nantes et Les-Ponts-de-Cé.

Les objectifs du programme sont de redonner de l'espace de liberté à la Loire, de libérer une partie des sédiments piégés par les épis et de permettre, par la création d'une zone de transition en amont de Nantes, un rehaussement du niveau des fonds et donc de la ligne d'eau en étiage.

Concrètement, ce programme inscrit dans le Contrat pour la Loire et ses Annexes s'organise autour de trois secteurs d'intervention (voir carte page 3) et de deux types d'aménagements :

- sur les secteurs entre Montjean-sur-Loire et Ingrandes-Le Fresne sur Loire et entre Anetz et Oudon, le projet s'attache à abaisser, raccourcir voire supprimer totalement de très nombreux épis afin de redonner de la liberté au fleuve et de libérer une partie de sédiments immobilisés ;



Représentations des interventions envisagées sur le secteur entre Montjean-sur-Loire et Ingrandes-Le Fresne sur Loire à titre d'exemple pour illustrer et comprendre en quoi consiste le remodelage des épis (Source : VNF)

- sur le secteur de Bellevue (immédiatement en amont de Nantes), le projet vise à recréer une zone de transition entre la Loire estuarienne profonde et chenalisée et la Loire amont à restaurer. Cet ouvrage (pour lequel deux variantes, B et C, sont soumises à la concertation) doit réduire la vitesse d'écoulement de l'eau afin de favoriser le dépôt de sédiment en amont et par conséquent rehausser le niveau du lit du fleuve.

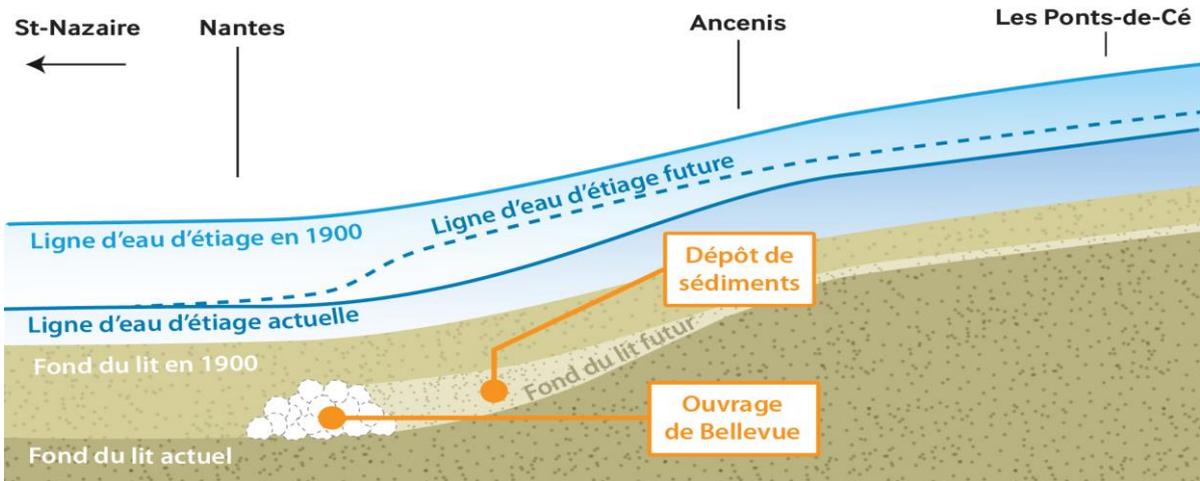
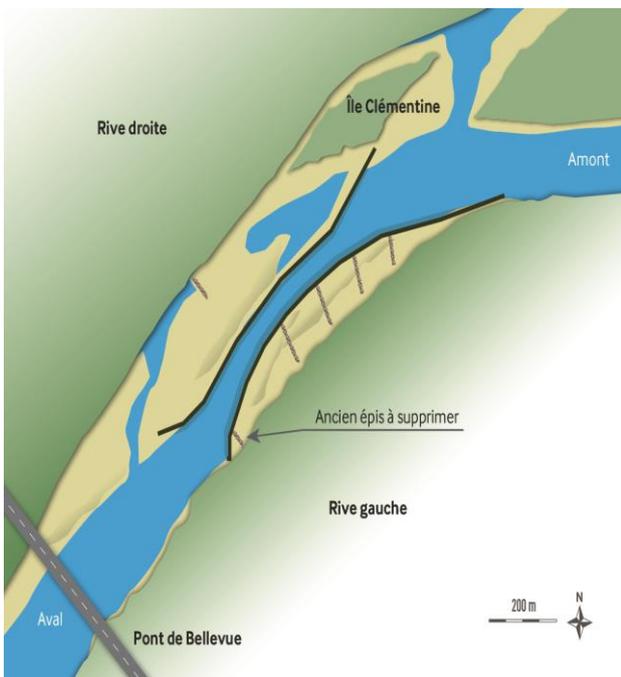
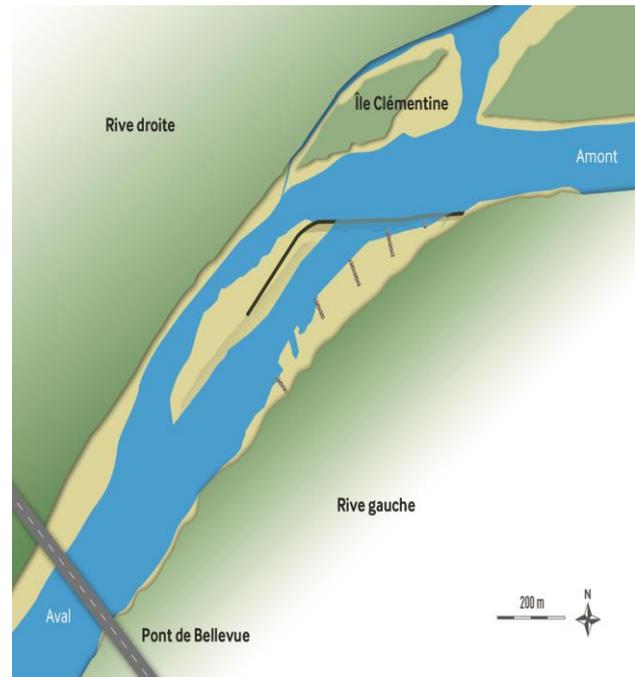


Schéma de principe du fonctionnement de l'ouvrage envisagé à Bellevue (Source : VNF)



Variante B : Rétrécissement du chenal maintenu au centre



Variante C : Rétrécissement du chenal et déplacement au nord (vers la rive droite)

Représentations des deux variantes de l'ouvrage envisagé à Bellevue en étiage à marée basse (Source : VNF)

# DISPOSITIFS DE GARANTIE DE LA CONCERTATION

## Entre le maître d'ouvrage et les garants

Suite à la désignation de garants par la CNDP, une première réunion de travail avec le maître d'ouvrage a été organisée le 24/01/18. Elle a permis de définir le fonctionnement de la mission des garants, d'échanger sur le projet qui fait l'objet de la concertation, le dispositif de concertation envisagé et son calendrier. Entre fin janvier et fin avril 2018, 5 réunions de travail ont eu lieu entre les représentantes de VNF, des prestataires assurant l'assistance à maîtrise d'ouvrage sur ce projet (les cabinets C&S Conseils et Parimage) et les garants. En dehors de ces réunions de nombreux échanges ont eu lieu par téléphone ou par courriel. Les garants ont par ailleurs présenté leur rôle dans le déroulement de la concertation au comité de pilotage du Contrat pour la Loire et ses Annexes du 02/02/18. La nomination des garants étant intervenue assez tard dans le processus d'élaboration de la concertation, le dispositif de concertation était déjà largement réfléchi lorsque les échanges avec les garants ont commencé.

Le travail entre le maître d'ouvrage et les garants a notamment porté sur :

### - Le périmètre géographique de la concertation

Le périmètre défini l'a été à l'échelle du projet, entre Nantes et Les-Ponts-de-Cé, sans être étendu à l'amont ou à l'aval. Pour pallier à cette limitation et faciliter la participation d'acteurs de l'amont et de l'aval, deux réunions publiques ont été ajoutées au dispositif prévu (aux deux extrémités du périmètre à Nantes et aux Ponts-de-Cé).

### - Le calendrier et la durée de la concertation

Les garants ont émis une alerte sur le fait que le calendrier de la concertation était très serré et pouvait fragiliser l'organisation de la concertation. Le maître d'ouvrage étant contraint de respecter un calendrier envisageant un démarrage des travaux lors de l'étiage 2020 et considérant que le dialogue aura l'opportunité de se poursuivre au-delà de cette concertation en continu jusqu'à l'enquête publique prévue fin 2019, il n'a pas retenu le fait de faire évoluer le calendrier. La période de concertation envisagée a néanmoins été décalée d'une semaine pour allonger le temps d'annonce et de communication en amont du lancement de la concertation (mise en ligne de la rubrique concertation et du dossier de concertation sur le site le 14/03/18).

### - L'élaboration des documents mis à la concertation (dossier de la concertation, dépliant synthétique et exposition)

Considérant la complexité du projet et du jeu d'acteurs, leur clarification et leur vulgarisation était une condition incontournable pour permettre la concertation. De nombreux échanges ont eu lieu pour élaborer des documents pédagogiques et accessibles à tous (voir présentation détaillée page 13). Les images aident souvent à mieux comprendre les choses, la présentation des « visuels » a ainsi été particulièrement travaillée (nombreux schémas dans les documents, vidéos en ligne et projetées lors des réunions publiques...).

Les garants ont notamment insisté sur la nécessité :

- de bien informer le public des modalités de la gouvernance du projet et de l'inscription de cette concertation dans le contexte et le déroulé plus large du projet (diversité et rôle des différents acteurs et instances, positionnement par rapport aux précédentes périodes de concertations « acteurs » et par rapport au déroulé des études, intégration dans un contrat plus large...),
- de définir clairement les objectifs de la concertation et de rendre lisible ce qui est porté au débat et les marges de manœuvre existantes,

- d'expliciter davantage ce qui se passerait « si rien n'était fait »,
- d'expliciter les raisons du choix des trois secteurs d'intervention,
- de renforcer les parties concernant les usages et les impacts du projet sur ceux-ci,
- de synthétiser les éléments relatifs aux scénarios B et C de l'aménagement de Bellevue pour faciliter leur comparaison (voir page 45 du dossier de concertation),
- de présenter explicitement les « règles du jeu » de la concertation (modalités, principes, calendrier, engagement à rendre compte...)...

#### **- La mise en ligne de documents complémentaires (études...)**

Les garants ont demandé à ce que des documents complémentaires soient mis à la disposition du public au travers du site Internet de la concertation. Ces documents devaient permettre au public :

- de comprendre la démarche globale dans laquelle s'inscrit le projet,
- de comprendre l'évolution du lit de la Loire depuis plus d'un siècle en réponse aux aménagements réalisés pour favoriser la navigation et aux prélèvements de sable,
- d'accéder aux études qui ont progressivement permis de déterminer une démarche d'intervention (en particulier les études explicitant les impacts des modifications du lit sous l'effet des aménagements) et de cerner l'ensemble des alternatives techniques (choix des sites, puis choix des modes d'intervention dans chaque site),
- de s'informer de manière aussi complète que possible, en l'état actuel des études, sur les impacts directs et indirects des travaux envisagés.

#### **- Les relais d'information**

Les garants ont beaucoup insisté sur l'importance de l'activation des relais d'information (partenaires, acteurs locaux, collectivités du périmètre de concertation, presse...) pour porter à la connaissance du grand public l'organisation de la concertation. Ils ont invité le maître d'ouvrage à avoir une attention particulière au fait de les engager à être actifs et réactifs dans le relais de l'information et l'invitation à participer.

#### **- Le nombre et le déroulé des réunions publiques et ateliers :**

VNF, son assistant à maîtrise d'ouvrage et les garants ont également échangé sur les modalités des temps d'échanges en présentiel. Au-delà de l'organisation retenue décrite page 15, les sujets suivants ont été abordés :

- le choix de fractionner en deux temps les échanges à Sainte-Luce-sur-Loire considérant que la sensibilité et la complexité du projet d'ouvrage à Bellevue (mise en débat de deux variantes) nécessitait de pouvoir approfondir les échanges et de revenir sur ce secteur à deux reprises pour garantir de bonnes conditions de concertation - une réunion publique d'information et de débat a donc été organisée à une semaine d'intervalle d'un atelier spécifique -,
- l'attention particulière à porter au fait de bien expliciter les modalités et les singularités de chacun de ces différents types de réunion pour que les participants puissent choisir le format leur convenant le mieux,
- les différents supports qui ont servi à l'animation de ces réunions (diaporamas, supports cartographiques et questions posées pour les ateliers...),
- l'importance de la gestion du début des réunions (présentations, contextualisation, « règles du jeu »...) et de la fin des réunions (clarté sur les modalités de traitement des avis collectés et du « rendre compte », étapes suivantes...).

### **- Le contenu et l'actualisation du site internet**

Les garants ont souligné l'importance de l'accès à la concertation via le numérique, de la transparence du comptage des contributions et de la mise en ligne de celles-ci et des réponses du maître d'ouvrage de façon réactive.

Le fait que toutes les informations relatives à cette concertation aient été mises en ligne au sein d'une rubrique du site Internet du CLA : [www.contrat-loire-annexes.fr](http://www.contrat-loire-annexes.fr) (pas de site dédié) a amené VNF et les garants à échanger sur la lisibilité de ce site. Des efforts pour rendre l'organisation des rubriques la plus claire possible (reconfiguration du site pendant la concertation) et pour inviter les visiteurs à participer et faciliter leur contribution ont été effectués.

### **- Le suivi des contributions écrites et des réponses apportées**

Le maître d'ouvrage et les garants ont échangé sur la nécessité d'une relative interactivité pour répondre aux avis envoyés via le formulaire en ligne et l'impossibilité pour le maître d'ouvrage de répondre à toutes les questions au fil de l'eau (moyen humain à mobiliser en parallèle d'une sollicitation déjà très importante pour assurer les réunions...). Il a été convenu que le maître d'ouvrage pourrait répondre de façon groupée aux questions via une rubrique « Foire aux questions » en ligne sur le site à condition que les personnes qui ont émis les questions soient bien informées de l'endroit où elles pourront trouver la ou les réponses.

En conclusion les garants soulignent que le maître d'ouvrage et ses assistants à maîtrise d'ouvrage ont toujours été à l'écoute de leurs suggestions et ont intégré la majorité de leurs propositions de façon réactive.

## **Entre les garants et les participants à la concertation**

Pendant la phase de préparation de la concertation, les garants ont souhaité rencontrer et échanger avec quelques-uns des principaux acteurs pour connaître leurs positions vis-à-vis du projet et leurs attentes vis-à-vis de la concertation. Compte tenu de délais très resserrés, ces contacts préalables ont été très limités.

Par ailleurs, la garante, présente à toutes les réunions, était à la disposition des participants avant ou après ces réunions pour échanger. Il était aussi possible de s'adresser à elle via l'adresse : [emmanuelle.albert@cndp-garant.fr](mailto:emmanuelle.albert@cndp-garant.fr)

Lors de cette concertation, la garante n'a pas été sollicitée par des participants remettant en question le dispositif de concertation. Elle n'a donc pas exercé sa fonction de recours.

Deux faits isolés sont néanmoins à noter :

- une personne a envoyé, via le formulaire en ligne, une contribution indiquant que, pour elle, la durée de cette concertation était trop courte eu égard à l'enjeu et la complexité du projet et le rythme trop soutenu pour étudier les supports techniques et permettre une large participation citoyenne,
- une personne a échangé oralement avec la garante à l'issue de la réunion publique de clôture de la concertation pour lui faire partager ses interrogations sur les critères qui permettent de considérer qu'une concertation est de qualité et lui indiquer qu'il aurait pu être intéressant de disposer d'indicateurs comparatifs vis-à-vis d'autres dispositifs de concertation de même type pour objectiver davantage cette appréciation positive.

## ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION

Ce projet a fait, tout au long de sa longue élaboration, l'objet de multiples actions de concertation « acteurs locaux » (voir page 7). L'un des objectifs de cette concertation préalable était d'élargir le public concerté et de permettre aussi au **grand public** de s'informer et de s'exprimer sur ce projet.

Pour atteindre ce résultat, VNF a choisi de diversifier les moyens d'information et d'expression. Ainsi, des documents synthétiques (dépliant, exposition), des documents détaillés (dossier de concertation) mais aussi des documents très techniques (études) ont été mis à la disposition du public. De même l'organisation des réunions publiques a été conçue pour permettre des discussions à différents niveaux de précision (réunions d'information en plénière, travail en sous-groupes sur cartes lors d'ateliers...). Il était aussi possible de s'exprimer par écrit aussi bien via un formulaire en ligne que via l'envoi d'un « coupon T ».

Compte tenu de la dispersion géographique de la population concernée par le projet et du fait que le projet peut être assez éloigné des préoccupations quotidiennes du grand public, une attention particulière a été portée aux moyens d'informer largement de la tenue et des modalités de la concertation. Un travail de sensibilisation des **relais** locaux (partenaires, acteurs locaux, collectivités du périmètre de concertation, presse...) a donc été effectué pour leur faire prendre conscience de l'importance de leur rôle de diffusion de l'information. Ils ont été prévenus de l'organisation de la concertation en amont et ont reçu un « kit d'information » sur la concertation dès le 19/03/18. En parallèle, un plan média presse a été mis en place via la diffusion d'un dossier de presse auprès de l'ensemble des correspondants locaux concernés (voir liste des articles publiés page 5).

### Les moyens pour s'informer

#### Des documents spécifiques

- Le **dossier de concertation**, document en format 21\*29,7 cm de 59 pages, permet au grand public d'appréhender les enjeux, la gouvernance et l'historique du projet, les travaux envisagés et leurs impacts pressentis (dossier téléchargeable sur le site de la concertation et imprimé en 1000 exemplaires papier disponibles en réunion publique, auprès des accueils des collectivités du périmètre concernées par les réalisations envisagées - communes et intercommunalités -, auprès des partenaires du projet..., ils ont quasiment tous été distribués).
- Le **dépliant synthétique**, format 21\*10 cm, comporte cinq volets dont un volet « coupon T » (téléchargeable sur le site de la concertation et imprimé en 8000 exemplaires papier disponibles en réunion publique, auprès des accueils de toutes les collectivités du périmètre - communes et intercommunalités-, auprès des partenaires du projet..., environ 6500 exemplaires ont été distribués).
- 240 **affiches** (affiches du projet en plus des affiches d'annonce légale affichées dans toutes les mairies du périmètre de la concertation) ont également été mises à la disposition des collectivités et des partenaires. Certaines de ces affiches ont été disposées sur le terrain en bord de Loire au niveau de 10 cales gérées par VNF au sein du périmètre.
- Une **exposition** composée de 4 panneaux (format 80\*100 cm) a été mise en place pendant toute la période de concertation dans les mairies des communes suivantes : Ingrandes-Le-Fresne-sur-Loire, Ancenis et Sainte-Luce-sur-Loire (commune « centrale » de chacun des 3 secteurs d'intervention). Cette exposition a aussi été affichée à l'accueil de chacune des réunions publiques / ateliers.

## Le site Internet

La mise en ligne de toutes les informations relatives à cette concertation a été effectuée au sein d'une rubrique du site Internet du Contrat pour la Loire et ses Annexes : [www.contrat-loire-annexes.fr](http://www.contrat-loire-annexes.fr). Cette situation est justifiée par le fait que ce site a toujours abrité toutes les informations relatives au projet (mise en ligne d'informations pour suivre le projet, des comptes-rendus des réunions de la concertation « acteurs » effectuées en 2016 et 2017...). Le site Internet de la concertation a été relayé par 25 autres sites : maître d'ouvrage et ses partenaires (AELB, GIP Loire Estuaire, CEN des Pays-de-la-Loire...), collectivités, associations (Comité pour la Loire de Demain, Association intercommunale de défense de la levée de la Divatte, France Nature Environnement, Sauvegarde de la Loire Angevine...), fédérations de pêche de Loire-Atlantique et du Maine-et-Loire, autres acteurs (Union Fluviale et Maritime de l'Ouest, Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau Loire-Estuaire)...

Le site Internet a été consulté par **2623 visiteurs** entre le 01/03/18 et le 23/05/18 (Source : VNF) :

	Mars 2018	Avril 2018	Mai 2018**	Total
Nombre de visiteurs*	1 331	872	420	2 623
Nombre de pages visitées	5 897	5 868	2 363	14 128

\* Le décompte des visiteurs a été effectué globalement (une même personne ayant visité le site à différentes reprises a été compté plusieurs fois).

\*\* Situation au 23/05/18

Ce site permet évidemment la consultation de tous les documents spécifiques de la concertation.

De nombreuses **études** sont également consultables dans la rubrique « Documents d'information et études » :

- 2 documents de présentation générale du CLA, 5 études historiques (réalisées entre 1970 et 2000),
- 2 études et 3 lettres d'information liées aux opérations expérimentales « seuils du Fresne-sur-Loire et remodelage des épis entre La Pointe et Chalonnes-sur-Loire » (réalisées entre 2002 et 2014),
- 5 études liées à la stratégie globale de rééquilibrage du lit de la Loire (réalisées entre 2008 et 2013),
- 3 études spécifiques au programme de rééquilibrage du lit (réalisées entre 2014 et 2018) ainsi que 4 études préliminaires de maîtrise d'œuvre sur les 3 secteurs d'intervention et 2 études spécifiques réalisées en 2017,
- 7 documents d'information sur le programme de rééquilibrage du lit,
- 1 étude spécifique aux annexes hydrauliques.

D'autres sont en cours et sont mentionnées pour information : études d'avant-projet de maîtrise d'œuvre, études environnementales (inventaires naturalistes, étude d'impact, modélisation des impacts hydrauliques et hydro-sédimentaires, modélisation physique du secteur de Bellevue...)...

De la même façon que l'ensemble des **interventions** écrites des participants (via le formulaire en ligne ou le « coupon T ») et les réponses apportées par VNF, les **comptes-rendus** des réunions publiques et ateliers et les **diaporamas** projetés ont été mis en ligne sur le site de la concertation au fur et à mesure de son déroulé. Ces différents supports constituent également des moyens pour s'informer.

NB : L'organisation de réunions publiques est aussi bien un moyen de s'informer que de s'exprimer, la description du déroulé de ces réunions figure dans la partie à suivre « Les moyens pour s'exprimer ».

## Les moyens pour s'exprimer

### Les avis exprimés en ligne et via le « coupon T »

Le site Internet de la concertation a été rendu interactif de manière à permettre l'expression du public via un formulaire en ligne à disposition pour envoyer des questions, des avis, des propositions...

Un « coupon T », détachable du dépliant synthétique, permettait d'envoyer des questions, des avis, des propositions... gratuitement par courrier.

**59 contributions ont été formulées par écrit** : 24 via le formulaire du site Internet, 29 via le « coupon T », 2 via courriels et 4 via courriers postaux.

Parmi les 59 contributions, 5 émanent de collectivités et 7 d'associations.

Parmi les 47 contributions individuelles, certaines émanent également de membres de certaines de ces associations, il n'est pour autant pas possible de les quantifier.

**Toutes** les contributions écrites du public ont été **mises en ligne** dans la rubrique « Pour vous exprimer » sur le site de la concertation en toute transparence. Un compteur permettant de les dénombrer était affiché sur le site.

Ce nombre de contributions écrites est relativement faible par rapport à l'échelle du projet. Néanmoins, même si les contributions écrites restent modérées en quantité, elles sont pour la plupart argumentées sur le fond et intègrent de nombreuses propositions pour enrichir le projet.

Il est à noter que le nombre de contributions écrites a augmenté lors des derniers jours de la concertation, cette situation assez « classique » s'explique aussi en partie du fait que certains participants ont souhaité réagir suite aux premiers éléments de synthèse exposés par le maître d'ouvrage, ses partenaires et les garants lors de la réunion publique de clôture qui a eu lieu 5 jours avant la fin de la période de concertation.

VNF a effectué des réponses via la rédaction de documents thématiques mis en ligne dans la rubrique « Foire aux questions » du site au fur et à mesure de l'arrivée des contributions. Les personnes qui ont émis les contributions ont reçu un courriel leur indiquant où elle pourrait trouver la réponse à leur(s) question(s). Pour les contributions stipulant plutôt des avis ou des propositions pour faire évoluer le projet, il était indiqué que des réponses seraient apportées dans le bilan de la concertation qui sera rédigé par le maître d'ouvrage et rendu public d'ici juillet 2018.

### Les réunions publiques « rendez-vous de la concertation »

L'organisation de sept réunions publiques a été conçue pour permettre des discussions à différents niveaux de précision :

- réunions publiques d'information aux deux extrémités géographiques du projet, pour toucher aussi les acteurs intéressés en amont et en aval du périmètre du projet,
- réunions publiques / ateliers organisées en trois séquences (présentation du projet, dialogue avec la salle, travail en atelier sur cartes) pour chacun des trois secteurs d'intervention,
- réunion publique de clôture de la concertation.

Les réunions publiques ont été organisées dans des salles en capacité d'accueillir un large public et ont été animées par le cabinet C&S Conseils. L'organisation matérielle et l'animation ont été parfaitement maîtrisées. L'organisation

Bilan de la concertation préalable du projet de programme de rééquilibrage du lit de la Loire en amont de Nantes (30/03/18 au 29/04/18)

Commission nationale du débat public - 244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - France

T. +33 (0)1 44 49 85 50 - [garant@debatpublic.fr](mailto:garant@debatpublic.fr) - [www.debatpublic.fr](http://www.debatpublic.fr)

de la tribune permettait au public de bien identifier le maître d'ouvrage d'une part et les garants d'autre part. Le maître d'ouvrage, VNF, était représenté par deux intervenantes (la cheffe de l'Unité Territoriale d'Itinéraire Loire et la cheffe du pôle Études Techniques Plan Loire).

La garante, présente à l'ensemble des réunions, prenait la parole en début de réunion pour expliquer son rôle et en fin de réunion pour synthétiser très succinctement quelques premiers éléments, remercier les participants et les inciter à relayer l'invitation à participer à la concertation autour d'eux (NB : ces interventions ont parfois été assurées par Alain Radureau).

Des représentants des partenaires du projet (AELB, Région des Pays-de-la-Loire, GIP Loire Estuaire, CEN des Pays-de-la-Loire) et des maîtres d'œuvre de chacun des secteurs d'intervention (pour les ateliers) ont participé à chacun des temps d'échanges.

Le tableau ci-après montre que la participation du public a été réelle, à la fois en nombre de participants et en densité des interventions.

Réunions publiques	Horaires	Nombre de participants	Nombre d'interventions (avis ou questions)
Réunion publique d'information aux Ponts-de-Cé (03/04/18)	Environ 2h (18h30 à 20h30)	65	16
Réunion publique d'information à Nantes (09/04/18)	Environ 2h (18h30 à 20h30)	25	11
Réunion publique « présentation / débat » 1 à Sainte-Luce-sur-Loire (10/04/18)	Environ 2h (19h30 à 21h30)	120	16
Réunion publique « présentation / débat / atelier » à Ingrandes-Le-Fresne-sur-Loire (11/04/18)	Environ 3h (18h30 à 21h30)	50	6 en plénière plus celles lors du travail sur cartes (7 groupes)
Réunion publique « présentation / débat / atelier » à Ancenis (17/04/18)	Environ 3h (18h30 à 21h30)	50	10 en plénière plus celles lors du travail sur cartes (7 groupes)
Réunion publique « atelier » 2 à Sainte-Luce-sur-Loire (19/04/18)	Environ 3h (19h30 à 22h30)	32	3 en plénière plus celles lors du travail sur cartes (4 groupes)
Réunion publique de clôture à Ancenis (24/04/18)	Environ 2h (18h30 à 20h30)	65	19
Total	/	407*	81

\* Le décompte des participants exclut les partenaires du projet présents dans la salle mais ne tient pas compte de la participation de certaines personnes à plusieurs réunions (elles ont donc été comptées plusieurs fois).

A ces interventions en séance plénière, il faut ajouter les très nombreux avis, propositions..., recueillis lors des ateliers via le travail sur cartes qui a été extrêmement riche sur chacun des trois secteurs d'intervention envisagés (voir copie des cartes annotées et liste des avis émis en annexe des comptes-rendus des ateliers des 11, 17 et 19/04/18 en ligne sur le site de la concertation et annexe 2).

L'organisation de deux réunions spécifiques « élus » et « acteurs locaux » organisées avant le lancement de la concertation grand public est aussi à noter. Elles ont eu lieu les 27 et 29/03/18 (voir page 6).

Il convient de souligner que l'ensemble des réunions se sont déroulées dans un état d'esprit constructif avec une qualité d'écoute, un respect de la parole de chacun et du principe d'argumentation.

La lecture des comptes-rendus de l'ensemble des réunions publiques (disponibles dans la rubrique « Les rendez-vous de la concertation » du site : [www.contrat-loire-annexes.fr](http://www.contrat-loire-annexes.fr)), montre que ces réunions publiques ont donné lieu à de nombreux échanges et que les questions et avis ont été émis aussi bien par des représentants associatifs, des praticiens professionnels ou amateurs, des riverains que des participants se présentant comme des « citoyens »...

## RÉSULTATS DE LA CONCERTATION

Les observations et propositions produites durant la concertation ont porté principalement sur les raisons de rééquilibrer le lit de la Loire en amont de Nantes, les solutions possibles pour y parvenir, les interventions proposées dans les trois secteurs identifiés et des propositions pour aller plus loin que le projet soumis à la concertation.

### Un projet complexe dont les objectifs et l'opportunité font globalement consensus

Le projet proposé par VNF est singulier et expérimental. Il est l'aboutissement d'un processus long et propose une combinaison d'actions complexe en termes techniques dans ses effets et ses impacts.

Sur le principe, il provoque une adhésion de beaucoup de participants à la concertation.

Parmi les participants à la concertation, de **nombreux et actifs défenseurs** de ce projet étaient présents (élus, associations environnementales, association dont l'objet est relatif à la Loire, etc.). Certains d'entre eux ont par ailleurs joué un rôle déterminant dans l'émergence même du projet et dans la mobilisation autour de cette concertation.

Les participants qui se sont exprimés positivement sur l'opportunité du projet ont argumenté leurs propos en citant les incidences positives du projet notamment sur (liste non exhaustive et non hiérarchisée) : le niveau d'eau de la Loire en période d'étiage, la remise en eaux des annexes de la Loire, les paysages, la préservation de la biodiversité (faune et flore) et le maintien de la productivité biologique (fonction de reproduction pour de nombreux poissons et oiseaux), la qualité de l'eau (capacité d'épuration naturelle), la capacité d'écoulement des crues, certains usages (qualité fourragère des prairies pour l'agriculture, fonctionnalité des frayères pour la pêche...)...

Parmi ceux qui soutiennent fortement le projet, il faut souligner que, certains, souhaiteraient même que le projet soit enrichi par des interventions complémentaires (élargissement des zones de remodelage des épis, création de seuils intermédiaires, etc...) et que les travaux qui pourraient être envisagés pour la deuxième phase du programme commencent à être étudiés dès maintenant, sans attendre la réalisation et l'évaluation des réalisations de la première phase (voir page 21).

Parallèlement, **la critique de l'opportunité du projet est très peu présente** dans la concertation.

Sur les 140 contributions exprimées (addition des interventions orales en réunions publiques et des avis écrits envoyés), 8 remettent explicitement en question l'opportunité du projet. Les arguments avancés par les participants opposés au projet sont variés (liste non exhaustive et non hiérarchisée) : incapacité de l'homme à maîtriser un fleuve dont il a fortement perturbé le fonctionnement, évocation du choix de priorités budgétaires différentes, stabilisation de la situation depuis une quinzaine d'année... Ces contestations ont néanmoins eu une résonance très faible au cours de la concertation.

Il semble aussi qu'une partie significative de ceux qui, pour des raisons diverses (qui seront évoquées plus loin), s'interrogent sur l'efficacité du projet, adhèrent cependant aux objectifs généraux de celui-ci.

Cette très faible contestation sur l'opportunité du projet s'explique peut-être en partie aussi par le caractère assez tardif de la concertation qui a pu laisser penser à certains participants à la concertation que le projet, déjà très élaboré, se réaliserait sûrement et qu'il valait donc mieux discuter sur son contenu que de débattre sur son opportunité. Cette observation concerne davantage le secteur de Bellevue. Sur les deux secteurs d'intervention amont où les épis doivent être remodelés, le consensus sur l'opportunité de l'intervention est indéniable même si les participants ont de nombreuses propositions sur le projet.

## **L'expression d'une forme de scepticisme et de certains questionnements et inquiétudes**

Malgré ce consensus sur l'opportunité et les objectifs du projet, celui-ci suscite bien évidemment aussi des critiques et des interrogations de la part de certains participants.

Concrètement, deux types de positions sont à distinguer et peuvent parfois se confondre partiellement :

- les participants qui sont sceptiques sur l'efficacité du projet,
- les participants que le projet inquiète.

Cette inquiétude est particulièrement forte sur le problème de l'aggravation potentielle des risques d'inondations mais touche aussi un grand nombre d'autres impacts potentiels du projet.

### Un scepticisme latent

Le scepticisme sur l'efficacité du projet paraît découler en partie du fait que ce projet repose pour, une bonne part, sur des simulations numériques. Ce point est fortement ressenti par le public qui craint que ces simulations soient imparfaites et en particulier n'intègrent pas tous les facteurs. Beaucoup de questions commencent par « est ce que vous avez envisagé... ? ». Certains participants craignent donc que dans l'élaboration de ces simulations, les concepteurs du projet aient négligé certains aspects potentiellement importants.

Parmi ces points, les risques liés aux effets potentiels des changements climatiques sur le projet (risques de pluies très importantes entraînant des crues catastrophiques ; risque de conjonction avec des surcotes maritimes se répercutant dans l'estuaire et/ou des phénomènes de vents violents, risque d'étiage sévères et prolongés, etc...) reviennent de manière récurrente.

Face à ces craintes, le maître d'ouvrage souligne d'abord l'importance des processus de validation utilisés pour garantir la fiabilité des projections. Par ailleurs VNF rappelle que si les études ont effectivement pris appui sur des chroniques des débits passés, le travail à venir d'élaboration du projet final va progressivement intégrer un grand nombre de

Bilan de la concertation préalable du projet de programme de rééquilibrage du lit de la Loire en amont de Nantes (30/03/18 au 29/04/18)

Commission nationale du débat public - 244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - France

T. +33 (0)1 44 49 85 50 - [garant@debatpublic.fr](mailto:garant@debatpublic.fr) - [www.debatpublic.fr](http://www.debatpublic.fr)

configurations et en particulier des situations extrêmes à la fois pour analyser l'efficacité du projet et pour délimiter complètement ses impacts potentiels. VNF ajoute que les changements climatiques ne sont pas complètement prévisibles et que l'ouvrage n'augmenterait pas, a priori, leur effet.

Le scepticisme de certains participants sur l'efficacité du projet peut aussi avoir d'autres causes.

Certains pensent par exemple que les prélèvements de sable ont été tellement importants que le sable nécessaire pour que la sédimentation puisse un peu compenser l'incision n'est plus disponible. A cette objection, VNF réplique que la réduction des épis permettra, lors des crues, la libération d'une masse importante de sédiment actuellement immobilisé par ces épis.

Pour d'autres, c'est l'approfondissement très important du lit entre Nantes et l'océan (dans ce secteur les dragages sont toujours d'actualité) qui ruine, par avance, l'efficacité du seuil de Bellevue. En réponse, VNF souligne que l'ouvrage de Bellevue est précisément destiné à installer une transition qui doit permettre un fonctionnement différent entre l'amont, où une accumulation sédimentaire serait davantage opérante et l'aval qui restera dragué pour permettre la navigation de bateaux à fort tirant d'eau.

Enfin des interrogations sur le bien-fondé des limites géographiques assignées au programme (choix des secteurs d'intervention pour le remodelage des épis, choix de la localisation précise de l'ouvrage de Bellevue, limites amont et aval...) sont à noter.

La complexité du projet et la difficulté à en percevoir tous les mécanismes expliquent peut-être l'expression d'une forme de scepticisme. Les réponses et les explications apportées par le maître d'ouvrage à certaines interpellations et questions ont à plusieurs reprises permis à certains participants de mieux comprendre le projet et par la suite de paraître moins sceptiques.

## Divers questionnements et inquiétudes

Parmi les inquiétudes liées au projet, le risque d'aggravation des inondations est incontestablement celui qui a le plus mobilisé les participants (en particulier les habitants du secteur de Bellevue).

Le risque d'inondation est un problème réel pour certains riverains de la Loire (habitants mais aussi agriculteurs notamment concernant les crues débordantes de printemps) qui s'inquiètent donc d'une aggravation du risque potentiellement liée au projet. Beaucoup de riverains ont affirmé que la conjonction du rehaussement du fond et de la mise en place, à Bellevue, d'un ouvrage freinant le courant, ne peut que concourir à l'aggravation des inondations. Soulignons aussi que, sur ce problème des inondations, les inquiétudes liées aux changements climatiques (évoqués précédemment) sont particulièrement présentes.

Face à ces affirmations, VNF répond, qu'en section courante, le rehaussement du fond (qui ne concerne qu'une infime proportion de la section) sera plus que compensé par l'augmentation de la section en période de crue découlant de la réduction (hauteur, longueur) des épis. De même, l'effet de l'ouvrage envisagé à Bellevue sera faible en période de crue et sera compensé par la suppression de certains obstacles dans les bras secondaires. Par ailleurs la réalisation d'un modèle physique du secteur de Bellevue est en cours et permettra de conforter les résultats des études sur modèle numérique.

Autres points de vigilance, d'inquiétude ou d'interrogation relevés (liste non exhaustive et non hiérarchisée) :

- la pratique de la pêche : incidences du projet pendant et après les travaux sur les populations piscicoles et leurs comportements, l'emplacement des pontons, la nécessité de faire évoluer le matériel si la ligne d'eau est rehaussée (pêche au filet)... ces interrogations ayant été avant tout soulignées par les pêcheurs professionnels, la question de l'impact économique du projet sur leur activité se pose également ;
- la navigabilité : impacts du projet sur les niveaux d'eau, la vitesse du courant, le chenal de navigation, la création de remous, les possibilités d'accoster et donc l'accessibilité à des pontons, l'évolution de la signalisation, la fréquence du balisage et donc sur la sécurité... ceux-ci étant différents en fonction des différents types d'embarcations ;
- le tourisme et les loisirs : en lien indirectement avec la navigabilité (à Bellevue et Oudon entre autres) mais aussi le maintien et l'accès à certaines plages (exemple de la plage de la base de loisirs de Le-Fresne-sur-Loire...), la possibilité de pouvoir se balader en bords de Loire... ;
- l'érosion des berges : l'incidence du projet en termes d'évolution des courants pourrait causer l'érosion de certaines berges (exemples de cas cités : île Clémentine, île du Buisson, île de la Patache, île Neuve, île Meslet...) et avoir une éventuelle incidence sur certains ouvrages (piles de pont, levées...) ;
- la végétalisation des berges : questions en termes d'impacts aussi bien paysagers et visuels que d'accessibilité aux berges pour pêcher, les végétaux gênent également par endroit la circulation de l'eau...
- les paysages et les vues : l'évolution du paysage, la préservation et l'éventuelle création de vues sur la Loire...
- la sauvegarde du patrimoine culturel et naturel : fouilles archéologiques, incidences sur la faune et la flore (poissons, oiseaux, espèces envahissantes...)
- les prises d'eau et la qualité de l'eau (aussi bien celles liées à l'alimentation en eau potable et que celles liées à l'arrosage pour le maraîchage) : pérennité de leur fonctionnalité, éventuelle nécessité de les déplacer, influence sur la salinité, évolutions des pollutions...
- l'accessibilité aux îles et le maintien d'une activité agricole sur certaines d'entre elles : île Macrière, île Macare...
- l'organisation des travaux : temporalité, accès au chantier...
- les vitesses d'écoulement et le débit de la Loire, l'ensablement, le « bouchon vaseux »...

## L'expression de nombreuses demandes et propositions

De très nombreuses propositions ont été effectuées concernant les travaux prévus sur les trois secteurs d'intervention, notamment lors des trois ateliers qui ont permis aux participants d'effectuer un travail sur carte très précis : avis sur le remodelage de chaque épi, sur des points de vigilance localisés... (voir annexe 2 et comptes-rendus des ateliers des 12, 17 et 19/04/18 téléchargeables dans la rubrique « Les rendez-vous de la concertation » du site : [www.contrat-loire-annexes.fr](http://www.contrat-loire-annexes.fr)). Leur report exhaustif n'a pas lieu d'être dans ce rapport. Le maître d'ouvrage s'est engagé à analyser toutes ces suggestions et à rendre compte de leur devenir.

Les participants ont aussi été nombreux à faire remonter au maître d'ouvrage la nécessité d'avoir une vision plus large des interventions nécessaires sur chacun des trois secteurs et d'agir au-delà du projet lui-même, par exemple (liste non exhaustive et non hiérarchisée) :

- pour le secteur de Bellevue : s'intéresser aussi à l'entretien des évacuateurs d'eau, des abords des ruisseaux qui se jettent dans la Loire, de la levée de la Divatte, de la connexion avec le marais de Goulaine...,
- pour le secteur entre Anetz et Oudon : intervenir pour remettre en eau le bras de l'île Delage, limiter l'érosion des berges de la boire de la Patache, améliorer la connexion entre la Loire et le marais de Grée...,
- pour le secteur entre Montjean-sur-Loire et Ingrandes-Le-Fresne-sur-Loire : assurer la continuité de l'écoulement de l'eau dans la boire de Champtocé, recréer la plage de la Bastille qui existait à Ingrandes...
- pour les deux secteurs de remodelage des épis : envisager le réemploi et/ou le stockage des matériaux récupérés (éventuels besoins ultérieurs...)...

Certains participants ont également évoqué la nécessité d'aller encore plus loin et le besoin d'avoir une vision plus globale et systémique du projet dans l'espace (à d'autres endroits entre Nantes et Les-Ponts-de-Cé mais aussi en amont et en aval) et dans le temps (souhait explicite ou implicite d'une anticipation de la « phase 2 » du programme) notamment pour améliorer son efficacité.

Parmi les suggestions émises par ces participants (liste non exhaustive et non hiérarchisée) :

- créer ou reconstituer d'autres seuils que celui de Bellevue dès la « phase 1 » en expérimentant le rechargement du fond du lit, notamment au niveau de l'ancien duit médiéval qui existait entre l'île Perdue et les Folies Siffait...,
- étudier et tester la mise en place de lignes de pieux en quinconce formant un peigne filtrant près des berges (alternative aux enrochements) pour favoriser le ralentissement du courant, favoriser la sédimentation et lutter contre l'érosion,
- intervenir sur d'autres secteurs complémentaires : entre Chalonnes-sur-Loire et Montjean-sur-Loire ; au niveau de Saint-Florent-le-Vieil (bras de Varades et bras de la Meilleraie) ; des boires d'Anjou, du Chapoin... ; des bras de Sainte-Gemmes, de la Guillemette, des Babins, de la Guesse, de l'île Neuve... ; au niveau du pont de l'Alleud...
- mettre en place des indicateurs de suivi des effets de la réalisation du programme et faire participer les acteurs locaux à ce suivi et à cette évaluation,
- étudier les déplacements du sable pour mieux les comprendre...

Certains participants ont proposé de financer ces éventuelles expérimentations grâce au différentiel de coût entre les variantes B et C si la variante C, la moins coûteuse, était retenue (voir budget page 4).

L'hypothèse d'une dissociation temporelle du projet a aussi été émise par certains participants : commencer par réaliser les remodelages d'épis et n'envisager l'aménagement d'un ouvrage à Bellevue qu'après si besoin ou inversement réaliser l'ouvrage de Bellevue dans un premier temps et les remodelages d'épis uniquement si nécessaire. Le maître d'ouvrage a répondu très clairement que les études effectuées montrent que c'est la combinaison des deux types d'actions qui est efficace et qu'il n'est pas envisageable de les dissocier.

Toutes ces suggestions montrent qu'une partie significative des participants à la concertation, non seulement s'intéresse fortement au projet mais aussi l'analyse avec suffisamment de finesse pour pouvoir faire des **propositions techniques précises**. Ils expriment une forme d'impatience à ce que le projet se réalise et anticipent déjà les

prochaines étapes. Il reviendra à VNF de se prononcer sur la pertinence de ces propositions mais elles constituent incontestablement un signe de l'engagement fort d'une partie des participants dans la concertation.

## Une tendance vers le choix de la variante C pour l'ouvrage de Bellevue

Il paraît important de revenir plus précisément sur le projet d'aménagement de Bellevue du fait de sa singularité et que deux variantes étaient proposées à la concertation (voir page 9 de ce rapport et pages 44 et 45 du dossier de concertation).

La fonction de l'ouvrage de Bellevue est notamment de réduire la vitesse d'écoulement de l'eau et la pente de la ligne d'eau afin de favoriser le dépôt de sédiments en amont.

L'importance de ce dispositif de transition entre le fleuve et son estuaire est considérable pour le programme et VNF avait fait le choix de mettre en débat deux variantes du projet d'ouvrage (variantes B et C, les autres variantes étudiées ayant été abandonnées avant la concertation).

Pourtant, jusqu'à la réunion publique de clôture, peu de participants avaient exprimé une position claire sur le choix à faire. Il semblait se dégager une tendance en faveur de la variante C mais elle n'avait pas été plébiscitée nettement, en tous cas explicitement. Certains participants ne se sentant peut-être pas vraiment en capacité de pouvoir donner un avis (projet très technique et expérimental), d'autres ressentant une telle évidence pour la variante C qu'ils ne l'ont même pas exprimée (retours effectués par certains participants).

Suite à l'expression de ce constat par les garants lors de la réunion de clôture, plusieurs avis écrits envoyés via le formulaire Internet et les « coupons T » exprimant clairement une préférence pour la variante C ont été reçus.

In fine, les arguments exprimés en faveur de la variante C sont nombreux et divers : efficacité quasi comparable, tendance à revenir à la situation passée (chenal proche de la rive Nord), moindre coût, ouvrage plus intégré, moindre impact paysager, moindre impact sur la vitesse du courant, éventuelle réversibilité plus facile...

Aucun avis en faveur de la variante B n'a été émis.

Certains participants ont fait des propositions d'amélioration de la variante C (dénommée par certains « variante C+ ») et demandent que ces hypothèses soient étudiées :

- ajouter une rugosité supplémentaire à l'amont du projet d'ouvrage ce qui pourrait augmenter son efficacité,
- ajouter un « micro-seuil » ou prolonger la rugosité à l'aval du pont de Bellevue (amont de l'île Héron) afin « d'allonger la zone de transition » et « d'amortir la marche » ce qui pourrait avoir des effets en termes de ralentissement du courant, de facilitation du franchissement de l'ouvrage (par les poissons migrateurs et les embarcations), de préservation des piles du pont, d'amélioration de l'alimentation en eau du boireau de Saint-Sébastien-sur-Loire et du marais de Goulaine, de freinage de l'onde de marée...,
- supprimer la partie du projet d'ouvrage qui revient vers la berge, ce qui pourrait limiter les risques d'érosion.

Il reviendra à VNF de se prononcer sur la pertinence de ces propositions.

## AVIS DE LA GARANTE SUR LE DÉROULÉ DE LA CONCERTATION

Pour les garants, la première impression qui a émergé du suivi de cette concertation est le constat de l'intérêt, voire de la passion, des participants pour la Loire. Les personnes qui ont participé à cette concertation aiment visiblement ce fleuve et l'observent attentivement. Pour beaucoup d'entre elles, la Loire est un support majeur d'activités (pêche, navigation, promenade, etc...) qui mérite des actions réfléchies. Cette **connaissance intime du fleuve** a permis de recueillir, au cours de cette concertation, de très nombreuses informations et suggestions localisées et parfois très techniques. Il n'est pas possible de restituer exhaustivement dans ce rapport l'ensemble des contributions et questionnements. Le maître d'ouvrage en dispose et devra en tenir compte au cours de la suite de l'élaboration du projet.

Cet intérêt pour le fleuve a eu, pour la concertation, deux conséquences heureuses :

- Une **participation significative** aux réunions publiques

Réunir 65 personnes aux Ponts-de- Cé ; 120 puis 32 personnes à Sainte-Luce-sur-Loire, 50 personnes à Ingrandes-Le-Fresne-sur-Loire et 50 puis 65 personnes à Ancenis, n'était pas acquis au lancement de la concertation. De tels « scores » de participation pour une concertation sur un projet aussi particulier et aussi complexe à analyser constituent un résultat positif. Du point de vue quantitatif, seule la réunion d'information de Nantes a peu mobilisé (25 personnes). Cette participation globalement importante aux réunions (407 participants en tout) est d'autant plus positive que la concertation a été organisée dans un calendrier très resserré, a priori peu favorable à la diffusion de l'information et donc à la participation.

- Un **dialogue de qualité**

La seconde caractéristique saillante de cette concertation est incontestablement la qualité du dialogue qui s'est instauré autour du projet. Les participants ne se sont pas contentés de venir nombreux, ils se sont aussi largement exprimés (81 interventions en réunions publiques auxquelles il faut ajouter toutes celles émises via les trois ateliers de travail sur carte). De plus, les interventions ont été très diversifiées et proposées à la fois par des riverains, par des associations environnementales, par des pêcheurs professionnels ou amateurs, par des navigateurs (professionnels, amateurs ou sportifs), etc... mais aussi par les différents partenaires du projet. La plupart de ces interventions montrent une connaissance approfondie de la Loire et du projet en discussion.

Par ailleurs, tous les participants et représentants des partenaires du projet et du maître d'ouvrage ont, en permanence, manifesté une impressionnante qualité d'écoute et respecté les règles du débat argumenté. Le dialogue autour du projet fut par conséquent très intéressant et très riche.

La richesse de ce dialogue découle, aussi, de la **clarté des présentations et des réponses** de VNF qui a développé un réel effort de pédagogie pour expliquer ce projet complexe, technique et expérimental et pour répondre à l'ensemble des questions posées. La qualité des supports (dossier de concertation, diaporamas projetés lors des réunions...) a été soulignée à de nombreuses reprises par des participants qui ont indiqué que ces supports leur ont permis de bien comprendre le projet.

Cette concertation a par ailleurs mis en exergue **aussi bien des points de convergence, des interrogations et des points de vigilance que des propositions d'amélioration** du projet.

L'ensemble de ces éléments permet de considérer que cette concertation a été **positive**. Elle s'est déroulée dans un climat serein. Elle a bien permis aux participants de s'informer, d'améliorer leur degré de compréhension du projet, de s'exprimer via des questions, avis, propositions..., d'échanger avec le maître d'ouvrage et d'obtenir dès à présent des réponses à certaines des questions posées. En retour, VNF bénéficiera, pour la suite du processus d'élaboration du projet, d'une somme considérable d'informations localisées et précises, de propositions... recueillies pendant les différentes réunions publiques et ateliers de travail ou via des contributions écrites.

Cette satisfaction doit cependant être pondérée par le **faible écho de la concertation en ligne et via les « coupons T »** mise en place pendant toute la période de la concertation. Seulement 59 avis ou questions ont été formulés par ces moyens d'expression écrite ce qui reste très faible par rapport à la fréquentation des réunions publiques mais aussi par rapport aux populations concernées, d'autant qu'un certain nombre de ces avis émanent de personnes ou d'organismes ayant participé à des réunions. Il pourrait ainsi sembler que cette concertation ait touchée, certes les 407 personnes ayant participé aux réunions publiques mais très peu plus largement. Il n'est cependant pas possible de savoir si cette hypothèse pourrait s'expliquer par une méconnaissance du projet et du dispositif de concertation, par la complexité technique du projet, par un faible intérêt et/ou par une faible mobilisation autour du sujet.

Certains faits qui paraissent caractériser cette concertation attirent l'attention des garants :

- un projet qui s'inscrit dans une longue lignée d'études, de projets et de plans de sauvegarde de la Loire, études et projets qui ont induit de nombreuses réunions d'information et de concertation pendant plus de 20 ans,
- une partie non négligeable des participants manifestant une connaissance très forte de la Loire, de ses mécanismes d'évolution mais, aussi, des différents aspects du projet,
- des réseaux d'acteurs concernés bien structurés qui ont été très actifs pendant la concertation,
- une participation significative aux réunions publiques, y compris dans des secteurs où la population n'est pas très dense,
- une très faible participation en ligne et via « coupon T » alors que la population potentiellement concernée par le projet est importante.

En juxtaposant ces faits, il est possible de se demander si une part non négligeable des échanges qui ont eu lieu lors de cette concertation n'aurait pas été assurée par un groupe (certes important) de connaisseurs de la Loire et de personnes concernées par le projet qui ont l'habitude de se retrouver et de confronter leurs points de vue sur le devenir de ce fleuve et les solutions d'aménagement qu'ils souhaiteraient pour lui. Si tel était le cas, cela n'entacherait en rien la qualité et l'intérêt de cette concertation mais cela réduirait singulièrement sa portée en matière d'information du public et impliquerait, pour le maître d'ouvrage, de continuer à réaliser des **efforts** conséquents en termes de **communication à destination du grand public** au cours des phases ultérieures du projet.

## RECOMMANDATION(S) AU MAÎTRE D'OUVRAGE SUR LES MODALITÉS D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION DU PUBLIC À METTRE EN OEUVRE JUSQU'À L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Suite à cette concertation, les garants émettent plusieurs recommandations à l'attention du maître d'ouvrage :

### **- Répondre de façon argumentée aux questions, avis, propositions... émis pendant cette concertation**

Il paraît indispensable que le maître d'ouvrage informe le public des réponses apportées à ses questions et des suites données à ses propositions. Les participants à la concertation doivent pouvoir savoir et comprendre ce qui est retenu ou non par le maître d'ouvrage et pourquoi.

Il semble en particulier nécessaire que le choix de la variante retenue pour l'ouvrage de Bellevue soit communiqué et explicité au public (en indiquant les critères utilisés pour effectuer le choix).

Pour VNF, il s'agit donc aussi bien de répondre globalement aux inquiétudes exprimées que précisément à chaque contribution émise. Concernant certaines questions posées, un travail de transmissions au partenaire compétent est à effectuer, ce qui nécessitera aussi de s'assurer qu'une réponse y est apportée (exemples : engagement à faire remonter à l'Etat et à Nantes Métropole les inquiétudes concernant l'entretien des évacuateurs d'eau à Bellevue, engagement à ce que le Conservatoire des Espaces Naturels des Pays-de-la-Loire revienne vers certains acteurs pour échanger sur des projets sur certaines annexes...).

VNF s'est également engagé à travailler sur les éventuelles mesures d'accompagnement à prévoir (pour l'accès à certaines îles, pour faciliter la navigation, pendant la phase travaux...). Il semble également important d'informer des actions qui découleront de ces réflexions au moment où elles seront connues.

Cela pourrait se faire au travers du bilan de la concertation effectué par VNF et/ou par le biais du site Internet [www.contrat-loire-annexes.fr](http://www.contrat-loire-annexes.fr)

### **- Continuer à informer et impliquer régulièrement l'ensemble des acteurs locaux concernés par le projet**

#### Organiser régulièrement des temps d'échanges et d'information

Cette concertation publique n'est qu'une des étapes du dispositif de concertation du projet dans sa globalité. Les garants encouragent le maître d'ouvrage à continuer à animer ce dispositif de concertation dans la durée en réunissant régulièrement les acteurs locaux concernés par le projet comme il l'a déjà fait par le passé (concertation « acteurs locaux » voir page 7) et en organisant des réunions ciblées (notamment avec les pêcheurs professionnels et les riverains aussi bien sur le risque inondation que sur l'organisation des travaux entre autres...).

#### Rendre accessibles les résultats des études

Face aux inquiétudes qui se sont manifestées sur les impacts du projet, VNF a souvent répondu que les réponses viendraient d'études en cours ou à développer lorsque le projet sera défini de manière plus précise. Certains participants à cette concertation ont d'ailleurs demandé à pouvoir disposer des résultats des études en cours ou à venir au fur et à mesure de leur avancée. Il paraît donc important qu'un dispositif spécifique soit mis en place pour que chaque étude réalisée dans le cadre du programme puisse être, après validation, portée à la connaissance du public. Cette mise à la disposition des résultats des études devra s'accompagner de la communication de résumés détaillés accessibles à un large public. Cela pourrait continuer à se faire au travers du site Internet du CLA (il pourrait

être utile de le rendre plus lisible et de clarifier encore davantage son organisation, la rubrique « Ressources » où se trouve l'accès aux études n'étant pas une « sous-rubrique » de la rubrique « Concertation »...).

#### Maintenir l'implication des acteurs

Certains participants ont proposé de participer au suivi et à l'évaluation du projet. Cela permettrait au maître d'ouvrage de continuer à bénéficier de leur expertise d'usage et de leurs connaissances fines de la Loire pour enrichir le projet et la suite du programme.

Par ailleurs, les acteurs locaux concernés sont de très bons relais d'information, le maître d'ouvrage pourrait donc continuer à s'appuyer sur eux pour diffuser l'information sur l'avancée du projet, les réponses apportées... (exemples : information lors des instances délibératives comme les conseils municipaux ou les assemblées générales des associations, articles dans les magazines municipaux, les lettres d'informations papier ou numérique...).

#### **- Elargir la communication et la concertation auprès du grand public**

Au-delà de ces actions ciblées, l'intérêt manifesté pour cette concertation, la qualité des questionnements et des propositions et l'importance des inquiétudes manifestées incitent à continuer l'effort d'information et de concertation avec le grand public. L'hypothèse émise du faible impact de la concertation sur le grand public « non initié » (voir page 24) pousse aussi en ce sens. Pour permettre d'élargir le cercle des personnes qui connaissent le projet et poursuivre le dialogue bien engagé par cette concertation préalable, il paraît nécessaire de porter à connaissance ce projet plus largement.

Le maître d'ouvrage déterminera la forme et les modalités de la poursuite de cette concertation. Elle pourrait par exemple s'appuyer à la fois sur :

- des outils d'information : site actualisé régulièrement, lettre d'information du projet à laquelle il est possible de s'abonner, affichage de panneaux sur le projet sur le terrain sur les secteurs d'intervention, affichage des panneaux d'exposition créés pour la concertation préalable dans des lieux publics du périmètre de la concertation en permanence en les faisant tourner d'une commune à l'autre...
- une action importante auprès des différents acteurs de la presse locale et régionale pour les inciter à relayer régulièrement des informations relatives à l'avancée du projet,
- des temps d'échanges en présentiel : réunions publiques, stand du maître d'ouvrage lors de grands événements organisés sur le périmètre de la concertation, notamment dans les communes situées dans les trois secteurs d'intervention...

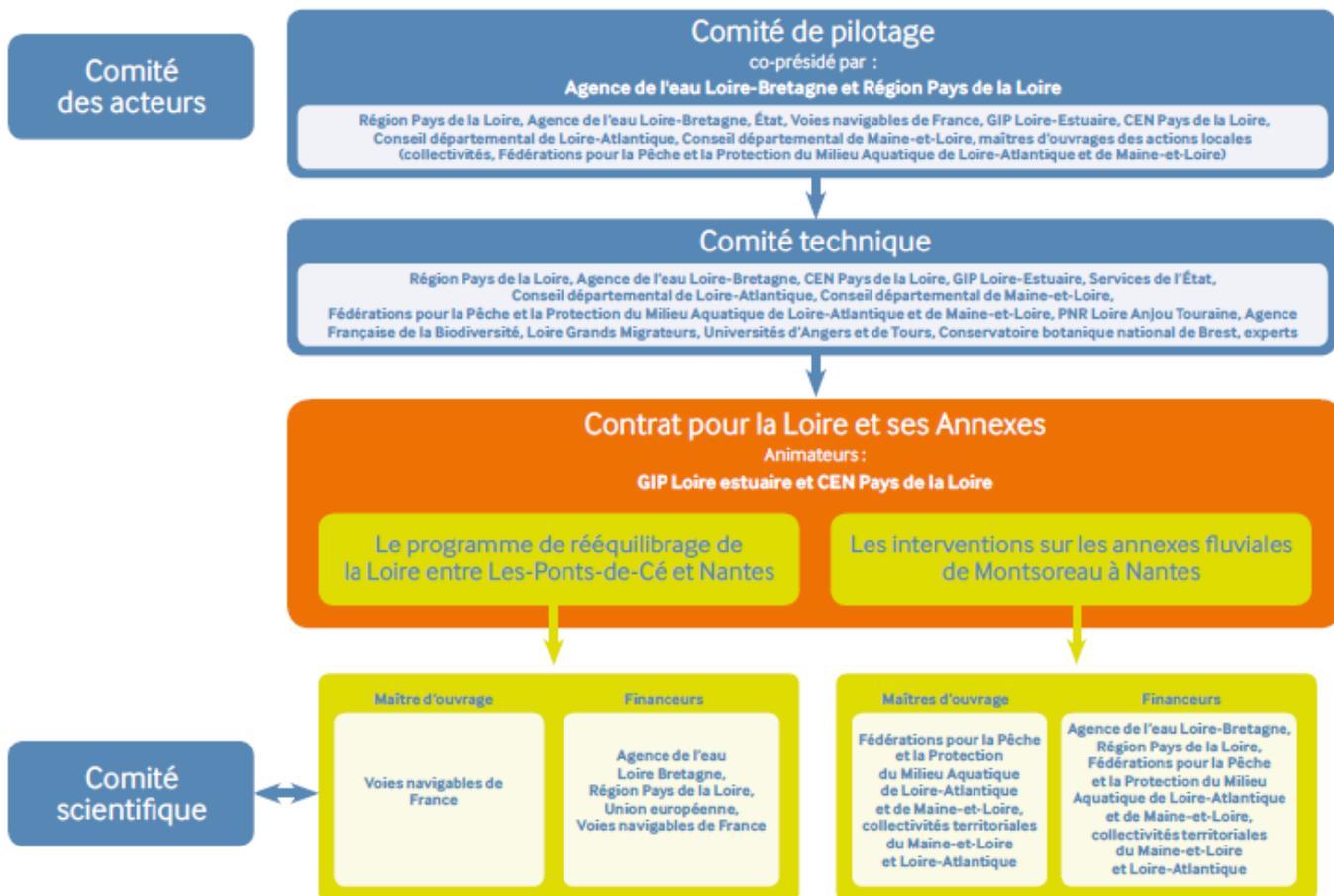
Les pistes d'actions citées sont hypothétiques, elles illustrent des possibilités pour rendre le propos plus concret.

Le 28 mai 2018  
Emmanuelle Albert

## LISTE DES ANNEXES

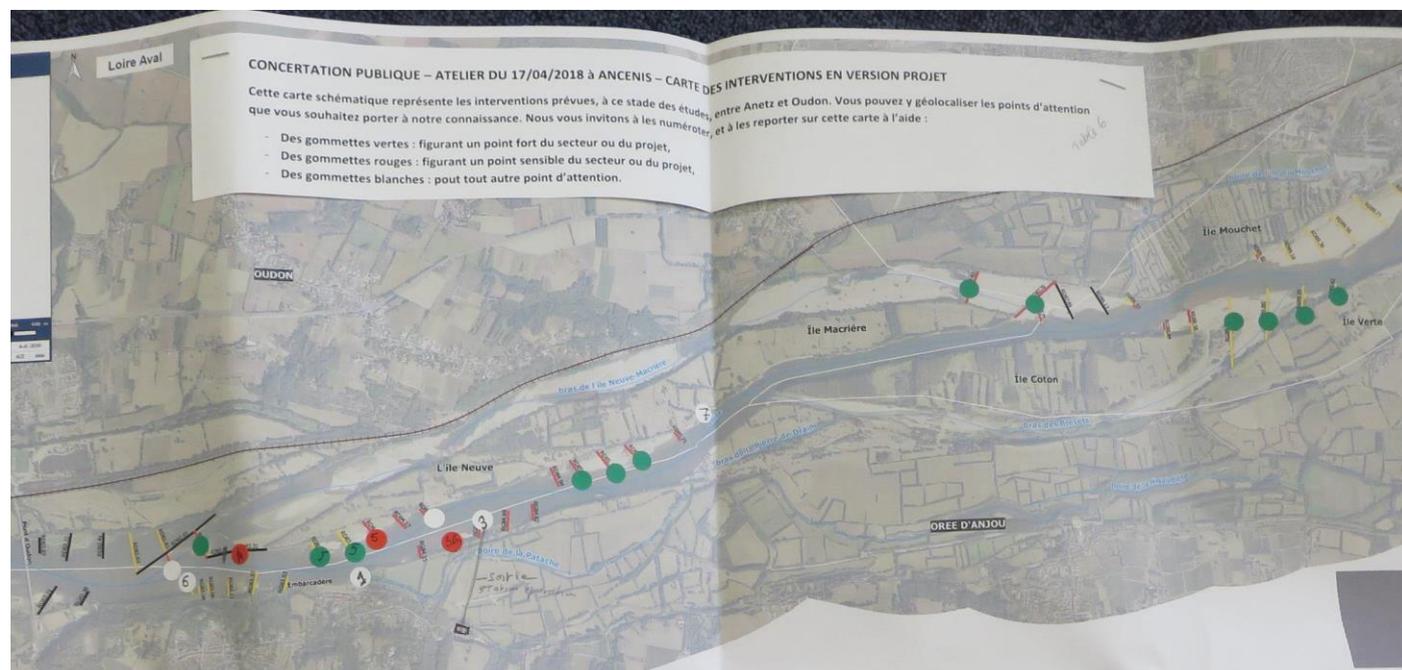
- **ANNEXE 1 : La gouvernance du Contrat pour la Loire et ses Annexes**
- **ANNEXE 2 : Extrait d'un exemple d'avis obtenus suite au travail sur cartes en atelier**

## ANNEXE 1 : La gouvernance du Contrat pour la Loire et ses Annexes (source : VNF)



## ANNEXE 2 : Extrait d'un exemple d'avis obtenus suite au travail sur cartes en atelier (exemple à titre illustratif issu de la réunion publique / atelier du 17/04/18 à Ancenis)

(Voir compte-rendu de l'ateliers téléchargeables dans la rubrique « Les rendez-vous de la concertation » du site [www.contrat-loire-annexes.fr](http://www.contrat-loire-annexes.fr))



Extrait de la carte du secteur d'intervention du projet sur laquelle les participants étaient invités à signaler des points d'attention à l'aide de gommettes de couleur.

Légende :

- Gomme rouge = point sensible
- Gomme verte = point fort
- Gomme blanche = autre point d'attention signalé

### Table n°6

#### Qu'est-ce qui, selon vous, caractérise le territoire des bords de Loire entre Oudon et Anetz ?

Absence de cônes de vue, par une survégétalisation : on assiste depuis 20 ans à une accélération de la végétalisation, qui pourrait conduire à des travaux considérables dans 20 ans pour la maîtriser. La question qui apparaît est une plus grande ouverture à des initiatives de dévégétalisation dans un cadre organisé (VNF ? ou autre ?)

#### Quels sont vos points d'attention concernant les interventions prévues entre Oudon et Anetz ? Et pourquoi ?

- Gomme 1 : schéma de très forte érosion sur la rive de la Patache (1 mètre en un an)
- Gomme 2 : il existait un seuil sur l'île Perdue qui a été dérocté, pourquoi ne pas le reconstruire ?
- Gommettes 3 et 3 bis : à supprimer, exutoire de la station d'épuration
- Gomme 4 : à voir, une suggestion de rive, il semblerait qu'un élargissement du passage d'eau/sable dans le bras de l'île Neuve Macrière en réduisant plus fortement la longueur de la chevette 4
- Gomme 5 : Les épis devant la Patache : il semble souhaitable de conserver les 2 épis jaunes et sans doute l'épis rouge en amont, ou tout du moins une partie de celui-ci, pour conserver des parties de plages
- Gomme 6 : je fais remarquer que la zone 6 était avec très peu de fond en septembre 2017 du Champalud le fond était très visible sur une grande partie de la longueur de la Loire
- Gomme 7 : zone d'érosion forte



Commission nationale  
du **débat public**

244 boulevard Saint-Germain  
75007 Paris - France  
T. +33 (0)1 44 49 85 50  
[contact@debatpublic.fr](mailto:contact@debatpublic.fr)  
[www.debatpublic.fr](http://www.debatpublic.fr)